



<https://impotsdirects.public.lu>

Bureau d'imposition: \_\_\_\_\_

Nom du contribuable: \_\_\_\_\_

## Revenus provenant de la location de propriétés bâties

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2019)

Lorsque l'immeuble est entièrement loué, les parties grises du formulaire ne sont pas à remplir

Ligne									
1	Immeuble sis à _____			Prix terrain		+			
2	Rue _____ No _____			Frais d'acte		+			
3	Construit en _____ Achevé au _____ Acheté en _____			Prix d'acquisition / construction		+			
4				Prix immeuble		=			
5	Valeur unitaire de l'immeuble _____			Remboursement TVA _____					
6	<b>I. RECETTES DE LOCATION ET DETERMINATION DES QUOTES-PARTS <sup>1)</sup></b>								
7	<b>A) Parties de l'immeuble louées et loyers</b>								
8	<b>perçus en 2019</b>								
9									
10									
11									
11					Sous-total :			→	
12	Loyers perçus des années antérieures _____								
13	Recettes provenant de la location de garages (si non compris aux lignes 8 à 12 ci-dessus) _____								
14					Loyer brut :				
15	<b>B) Parties de l'immeuble donnant lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire dans le chef du propriétaire</b>								
16	Valeur unitaire à répartir : _____								
17	1) Habitation personnelle								
18	2) Habitations cédées à titre gratuit								
19	<b>C) Parties de l'immeuble occupées à des propres fins professionnelles</b>								
20	(y compris habitation mise à la disposition d'un membre du personnel)								
20					Sous-total :			→	
21	Total des recettes A) + B) + C) _____							+	
22	Total des frais d'obtention (ligne 49) _____							-	
23	Revenus locatifs nets (ligne 21 - ligne 22) _____							=	
24	Exemption 50% des revenus locatifs nets (art. 115, no 22a L.I.R.) _____							-	
25	Revenu net de la location (à reporter au modèle 100, feuille L, cellules 1001 à 1004) _____							=	

1) Pour déterminer les quotes-parts, il peut être tablé sur la relation entre les valeurs locatives brutes réelles ou bien sur la relation entre les surfaces des locaux compte tenu de leur situation.

2) A partir du 1/1/2017, la valeur locative forfaitaire de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou à titre gratuit ou en vertu d'un droit de jouissance viager légal est fixée à 0% de la valeur unitaire de l'habitation.

**II. DETERMINATION DES FRAIS D'OBTENTION**

Ligne	<b>Frais d'obtention de l'année 2019</b> (en cas de déduction forfaitaire, veuillez passer à la ligne 42)			A remplir, si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire <sup>2)</sup>		
26	<b>Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2019</b>			Frais communs à l'immeuble entier	Frais particuliers relatifs à la partie louée	Frais d'obtention
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant	Montant	Montant
27						
28						
29						
30	<b>Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation</b>					
31	Fraction des dépenses importantes de l'année 2019 (selon ligne 53)					
32	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) l'année(s) : _____ )					
33	<b>Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire</b> Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
34	Electricité, chauffage, eau _____					
35	Divers (fournir détails en annexe)					
36	<b>Amortissement</b>					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
37						
38						
39	total :					
40	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
41						Sous-total :
42	<b>Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention <sup>3)</sup></b>					<input type="checkbox"/> non
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 26 à 40, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €					<input type="checkbox"/> oui
		Montant global	quote-part relative à			
			l'habitation personnelle (voir lignes 47 et 48)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 47 et 48)	la partie louée	
43	Intérêts de dettes					→
44	Rentes et charges permanentes					→
45	Frais de gérance					→
46	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
			Total des frais relatifs à la partie louée :			
47	Quote-part des intérêts ou arrrages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement <sup>4)</sup>					
48	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (veuillez fournir les détails en annexe)					
49	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 22) :					
50	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2019 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2019 est à reporter à la ligne 31.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
51						
52						
53	Total des dépenses importantes :					
54	<b>Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 43, 44 et 47)</b>					
	Nom de l'établissement de crédit ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente		Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés	
55						
56						
57	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible: voir feuille L du modèle 100, rubrique L2)